

# Contractualisation Egalim 2

## Réunions d'information

Mars 2022

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ALLIER



# Loi BESSON – MOREAU EGALIM 2



Concerne toutes les productions agricoles

Objectif :

renverser la constitution des prix des denrées agricoles pour  
**assurer une juste rémunération aux producteurs**

Aujourd'hui :

**prix consommateur (GMS !) - charges opérateurs = prix payé au producteur**

Demain :

**prix producteur + charges opérateurs = prix consommateur**

Focus sur le secteur de la viande bovine (ciblée par la loi car peu d'effet d'Egalim 1 avec démarche volontaire des opérateurs)

# Loi BESSON – MOREAU EGALIM 2



## Comment ?

- En contractualisant des prix et des volumes d'animaux entre l'éleveur et l'acheteur

## Qui ?

- Tous les éleveurs
  - sauf les éleveurs en dessous d'un chiffre d'affaires (10K€/catégorie)
  - sauf les ventes sur les marchés et marchés au cadran

## Quand ?

- 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les bovins vendus finis
- 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les brouards
- 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les autres catégories

# LA CONTRACTUALISATION



## Qu'est ce que c'est ?

- Un Contrat entre éleveur et acheteur (Op, négociant, boucher, abattoir,...)
- **L'éleveur propose un contrat à son acheteur**
- L'éleveur pourra donner mandat à son opérateur pour organiser la mise en marché de ses animaux auprès d'acheteurs (ex : l'op négocie avec l'abatteur sur la base des prix aux producteurs définis dans le contrat...)
- Un nombre d'animaux par catégorie et un planning de sorties à définir.
- Contrat de 3 ans et tunnel de prix
- Prix rémunérateur (lié aux coûts de production...)

## Détermination du prix : 2 méthodes de calcul



### ❖ Prix fixe révisable déterminable :

- Les parties conviennent d'un **prix ferme** par animal ou par kg
- Le prix **révisable automatiquement selon des indicateurs** librement déterminés (ex : évolution IPAMPA)

### ❖ Prix déterminable : Basé sur 3 indicateurs (code rural L631-24)

- **Indicateur coûts de production** en agriculture (ex : indicateur prix de revient mensuel IDELE accord interprofessionnel)
- **Indicateur prix des produits agricoles constatés sur le marché** (ex : cotation entrée abattoir publiée par France AgriMer)
- **Indicateur de surcoût liés à l'origine, la qualité ou un cahier des charges** (ex : conformation, race, signe de qualité)

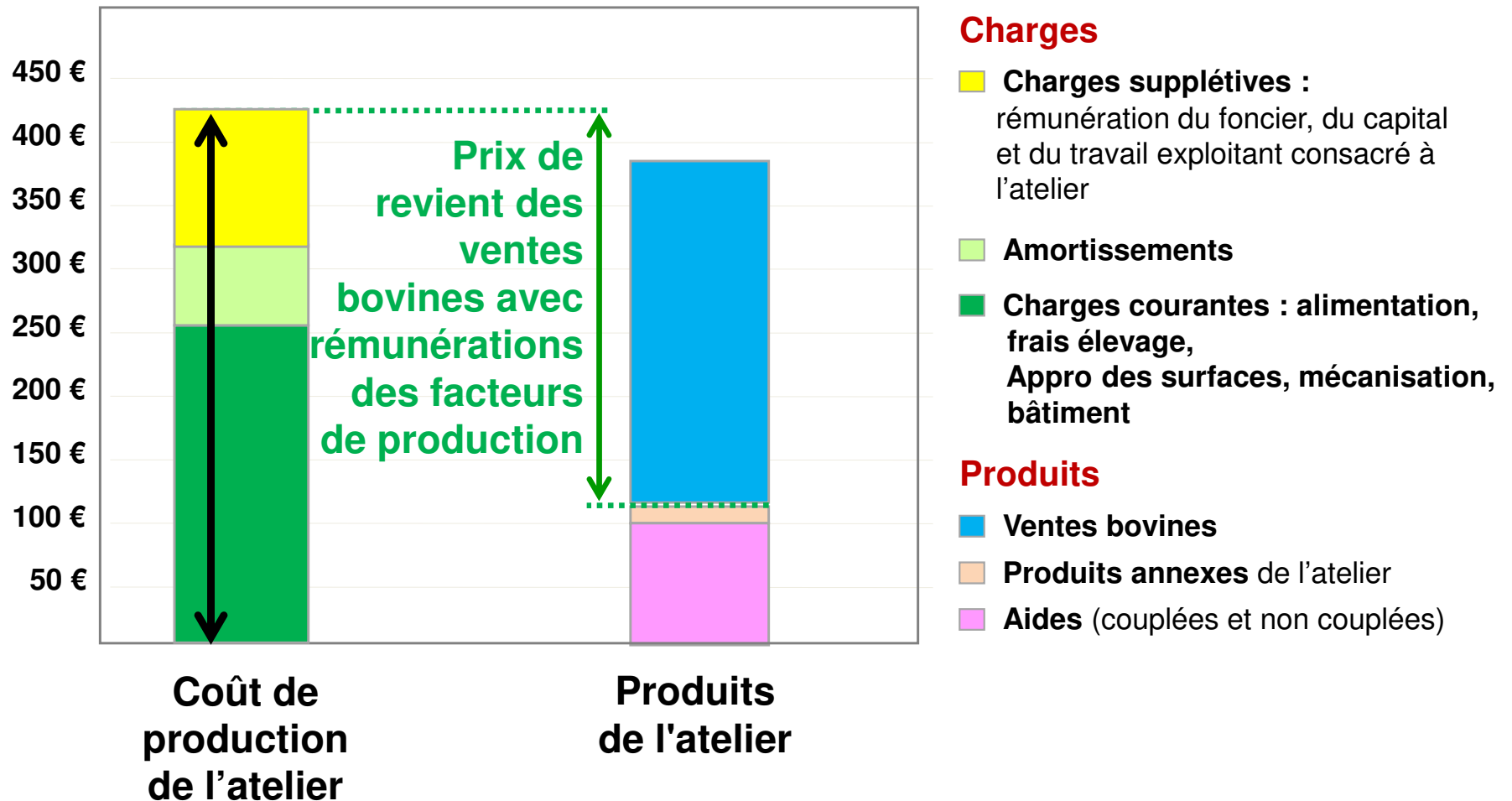
Le prix est déterminé selon la prise en compte de ces indicateurs dans le calcul.

# Indicateur coût de production :

notion de prix de revient



Exemple fictif pour les **Bovins viande**  
Unité = € / 100 kg de viande vive



## Indicateur coût de production : prix de revient de référence



- Défini par l'accord interprofessionnel du 22/05/2019
- Le prix de revient de référence est calculé à partir du réseau des fermes Inosys Institut de l'Elevage auquel les Chambres d'agriculture contribuent par le suivi d'exploitations (dans l'Allier 9 fermes suivies en système Charolais).
- 118 exploitations en race Charolaise (85) et Limousine (33) constituent l'échantillon de référence.
- Les coûts de production et prix de revient sont actualisés 2 fois par an (IPAMPA).

# Indicateur coût de production : actualisation du prix de revient avec l'IPAMPA



Source: RICA 2015, traitement Institut de l'Élevage

## Définition

L'INSEE calcule l'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (**IPAMPA**) qui mesure les variations des prix d'achat supportés par les exploitations agricoles pour leurs intrants de production et leurs dépenses d'investissement. Il est actualisé chaque mois.

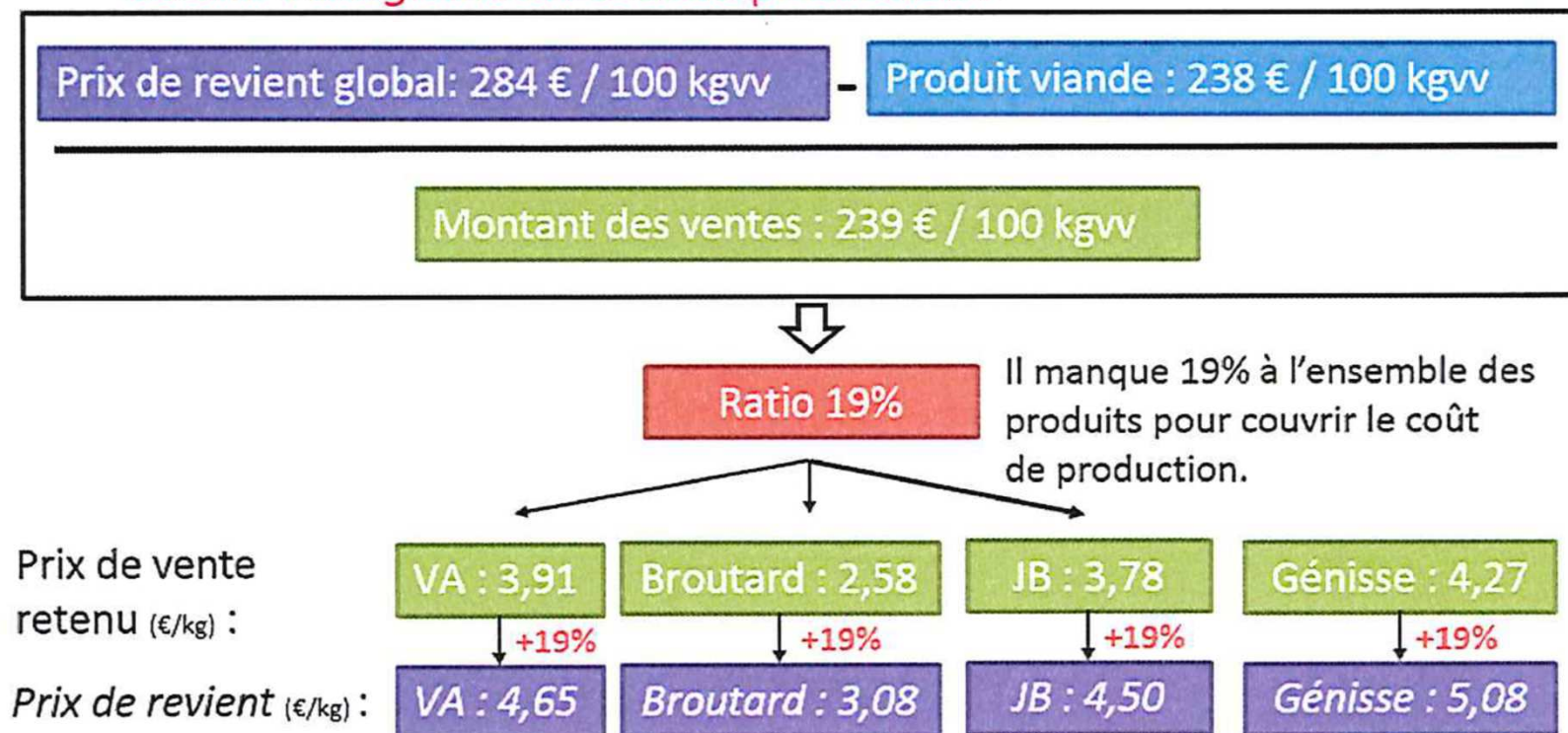
	Pondération 2015	Variations sur 1 mois (%)	Variations sur 1 an (%)	Variations sur 12 mois glissants (%)
<b>IPAMPA-Viande bovine</b>		0,9	15	8,4
<b>Biens et services de consommations intermédiaires IPAMPA-Viande bovine</b>		1,1	17,6	9,7
Aliments achetés IPAMPA-Viande bovine		1,9	12,6	10,9
Produits et services vétérinaires IPAMPA		0,1	0,8	1,5
Engrais et amendements IPAMPA		5,9	90,2	32,3
Semences et plants IPAMPA		0,6	2,1	-0,2
Produits de protection des cultures IPAMPA		-1,2	-0,3	-0,8
Energie et lubrifiants IPAMPA-Viande bovine		-2,4	37,7	24
Matériel et petit outillage IPAMPA		1,6	21,7	9,6
Entretien et réparation des véhicules IPAMPA		0,2	2,9	2,8
Entretien et réparation des bâtiments IPAMPA		0	3,3	3,4
Frais généraux IPAMPA		0	0,7	0,4
<b>Biens et services d'investissement IPAMPA-Viande bovine</b>		0,3	8,7	5,3
Matériels IPAMPA		0,4	5,7	2,8
Ouvrages IPAMPA		0	18	13



## Indicateur coût de production : déclinaison du prix de revient par catégorie



- Calcul du % de variation du montant des ventes nécessaire pour couvrir l'intégralité du coût de production :



Source Accord interprofessionnel du 22/05/2019

Ratio (%) = prix de revient global – produit viande / montant des ventes

C'est ce ratio qui est appliqué à chaque prix réel de vente des catégories concernées

## Indicateur coût de production : prix de revient de référence par catégorie



Exemple de prix de revient par catégorie actualisés au 15/02/2022.

		2021	Evolution			
		semestre 2	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
IPAMPA BV		<b>116,9</b>	109,5	+6,7%	104,3	+12,0%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	<b>5,34</b>	5,10	+4,6%	4,93	+7,9%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	<b>5,84</b>	5,58		5,39	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	<b>5,17</b>	4,94		4,77	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	<b>3,54</b>	3,38		3,26	

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage

Les prix de revient par catégorie seront actualisés tous les semestres (mars et septembre).

# Indicateur prix des produits constatés sur le marché : exemple des Cotations France AgriMer



## GROS BOVINS

### COTATIONS REGIONALES DES GROS BOVINS ENTREE ABATTOIR

SEMAINE N° 5 DU 31/01/2022 AU 06/02/2022

Etat 26-1

### COTATIONS DU BASSIN CENTRE-EST

en Euro/kg net, frais de transport inclus																
Typologie	Jeunes Bovins 12 à 24 mois				Taureaux	Boeufs			Génisses		Vaches					
	Viande hors BI/Parth	Blonde d'A et Parth	Mixte	Lait	Viande mixte lait	Viande	Mixte	Lait	Viande +350kg	Mixte Lait	Viande hors BI/Parth -10 ans +350kg	Blonde d'A et Parth -10 ans +350kg	Charolaise -10 ans +350kg	Limousine -10 ans +350kg	Mixte	Lait
E	-	-				-			-		-	-				
U-																
U-																
U-																
R-	0,02															
R=	4,51		3,94		3,68											
R-	0,01		3,94		0,03											
R-	-		3,94													
O+			3,89	-												0,08
O=			-	-												3,91
O-																0,08
O-				3,75												3,69
O-				0,01												0,03
P+				3,73												3,68
P+								3,82								0,04
P=																3,67
P=																0,07
P-																3,55
P-																0,01

France AgriMer diffuse chaque semaine des cotations bovins finis entrée-abattoir et bovins maigres vendus sur la semaine précédente (cf. site FranceAgriMer).



Commentaire : TOUJOURS PEU D'OFFRE. COMMERCE FAIBLE. PRIX À LA HAUSSE.

Légende : Niveaux d'engraissements retenus pour les Jeunes Bovins, Boeufs, Génisses et Vaches :  
 - conformations E et U : niveaux 2 et 3  
 - conformations R, O et P : niveau 3  
 Niveaux d'engraissements retenus pour les taureaux :  
 niveau 2 et 3 confondus pour toutes les conformations.  
 hors BI/Parth : hors Blonde d'Aquitaine et Parthenaise  
 Blonde d'A et Parth : Blonde d'Aquitaine et Parthenaise

# Indicateur de coût lié à l'origine, à la qualité ou à un cahier des charges



Des valeurs d'écart à «l'animal de référence» peuvent aussi être élaborées et insérées au contrat, sur ces bases :

- pour les **classes de conformation** (+ ou -... cts €/kgc)
- pour **certaines races**, si différentiel de valorisation sur le marché
- pour la prise en compte de plus-values liées aux signes de qualité.

Indicateur de valorisation bouchère, de conformation et de race

d'après historiques de cotations FAM (GBEA\* et GBM)

JEUNES BOVINS		Delta par race	E	U			R			O		
Delta en €/kgC, moyenne 9 ans				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races hors Bl.A-P		REF	+0.28	+0.09	+0.04	REF	-0.05	-0.14	-0.28			
Blonde Aquitaine / Parthenais		+0.19	-	+0.18	+0.10	Ref						

VACHES		Delta par race	E	U			R			O		
Delta en €, moyenne 9 ans				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races hors Bl.A-P		+0.10	-	+0.99	+0.61	+0.31	0.12	Ref	-0.12	-0.27		
Charolaise		REF			+0.33	+0.21	+0.13	REF	-			
Limousine		+0.51		-	+0.35	+0.17	Ref					
Blonde Aquitaine / Parthenaise		+1.03		+0.61	+0.29	Ref	-0.32					
Rustiques**				Absence de cotations nationales de référence pour les races rustiques. Possibilité d'utiliser l'écart à la référence constaté (local, personnel...)								

GENISSES		Delta par race	E	U			R			O		
Delta en €, moyenne 9 ans				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races viande		REF	-	+0.97	+0.61	+0.29	REF	-0.18	-0.36			

(2011)

## Tunnel de prix applicable aux 2 méthodes



Le prix doit osciller entre les bornes suivantes constituant le tunnel de prix :

- valeur minimum
- valeur maximum

Possibilité d'intégrer l'indicateur de coût de production dans le calcul des bornes.

Lorsque le prix obtenu dépassera l'une des deux bornes du tunnel de prix, c'est la valeur borne qui s'appliquera.